

La co-production du savoir sur l'innovation sociale

Denis Harrisson et Jacques L. Boucher

La co-production du savoir sur l'innovation sociale

Volume 41, numéro 1-2, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1008818ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1008818ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

CIRIEC-Canada

ISSN

1923-0818 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Harrisson, D. & Boucher, J. L. (2011). La co-production du savoir sur l'innovation sociale. *Économie et Solidarités*, 41 (1-2), 3–8.

<https://doi.org/10.7202/1008818ar>

DOSSIER

La co-production du savoir sur l'innovation sociale

PRÉSENTATION

DENIS HARRISSON

*Professeur titulaire
Département d'organisation
et ressources humaines
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
harrisson.denis@uqam.ca*

JACQUES L. BOUCHER

*Professeur titulaire
Département de travail social
Université du Québec en Outaouais
jacques.boucher@uqo.ca*

Les recherches empiriques sur l'innovation sociale se font de plus en plus nombreuses et remarquées. C'est par ce moyen assuré que le concept d'innovation sociale et ses particularités peuvent être dégagés en tant que processus de changement et de transformation sociale. Ces travaux montrent également que le concept d'innovation sociale circule, qu'il est véhiculé et diffusé largement là où l'on croit que c'est un moyen d'améliorer le sort des collectivités. Des chaires de recherche y sont consacrées, des politiques publiques en font la promotion, des moyens sont mis à la disposition des citoyens afin qu'ils deviennent influents dans le développement de leur communauté. Aux États-Unis, peu après son assermentation, le président Barack Obama s'est empressé d'ouvrir un bureau de l'innovation sociale (White House Office of Social Innovation and Civic Participation to Coordinate Efforts) dans le but de trouver les initiatives les plus prometteuses pour contrer les problèmes sociaux et de les diffuser à l'ensemble du pays. À sa suite, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, croit que la crise financière et économique accroît l'importance de la créativité et de l'innovation sociale. Il dira : « La crise financière et économique a encore accru l'importance de la créativité et de l'innovation en général, et de l'innovation sociale en particulier, comme facteurs de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité. Cette réunion a contribué à forger une réflexion collective sur les moyens de promouvoir l'innovation sociale à tous les niveaux, au profit de nos citoyens comme de nos sociétés » (Déclaration du 20 janvier 2009). Au Québec, la stratégie québécoise de la recherche sur l'innovation introduit la notion d'innovation sociale pour la première fois. Mais il faudra plus, comme en témoigne la Déclaration québécoise pour l'innovation sociale, sous l'égide du Réseau québécois pour l'innovation sociale, le RQIS.

La définition assez générale donnée à l'innovation sociale consiste alors à attribuer à la créativité sociale une réponse à certains besoins sociaux dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'éducation, des moyens de transport durable, des services à domicile, des nouvelles habitudes de consommation et bien d'autres encore. L'innovation sociale repose sur un certain nombre d'acquis que montrent les projets mis en œuvre par la société civile. Dans cette introduction, nous voudrions insister sur deux dimensions qui rejoignent les travaux présentés dans ce numéro de la revue : d'abord l'innovation sociale en tant que service aux citoyens, ensuite le processus qui conduit à la mise en place de nouveaux dispositifs relationnels entre les composantes de l'innovation sociale.

Concept aux dimensions multiples, l'innovation sociale prend parfois la forme d'un service à la population qui sert l'intérêt collectif. Arrêtons-nous un instant sur cette notion à partir de l'intérêt que lui porte l'école de Lille avec les travaux précurseurs de Jean Gadrey (2003) et de Faïz Gallouj (2002). Un service est un bien immatériel, consommé là où il est produit. Il est le résultat d'une relation entre un prestataire et un bénéficiaire. C'est pourquoi l'on dira d'un service qu'il est co-produit. « Il y a production de services quand une organisation délivre le "droit d'usage" d'une capacité ou des compétences, et produit des effets utiles sur la personne ou sur ces biens » (Jean Gadrey, 2003). Le bénéficiaire est associé à la production ou à la fabrication de la prestation. Pour cela, le service, ou du moins plusieurs services, mise sur la dimension « relationnelle ». Avec l'innovation sociale, nous ajoutons que la fabrication se fait aussi en amont par des alliances entre différents acteurs qui échangent des idées, des connaissances, des ressources matérielles, financières et humaines, qui partagent des intérêts mutuels. Le service est alors le résultat d'une alliance, créant les conditions favorables à l'innovation. Le client ou l'utilisateur manifeste des attentes et montre des aspirations (Harrisson, Klein et Leduc Browne, 2009).

Il n'y a pas que des aspects relationnels dans le service. Si ce dernier devient le socle du nouveau capitalisme immatériel, les notions d'efficience et d'efficacité seront alors en concurrence avec les valeurs sociales propres à l'innovation sociale. D'ailleurs, depuis peu, les tenants de la théorie des choix rationnels s'invitent également à la célébration de l'innovation sociale et introduisent les notions qui lui sont chères, telles que l'intérêt, la rationalité, le calcul des gains et des pertes de l'individu rationnel qui se demande ce que peut lui rapporter l'engagement collectif (Pol et Ville, 2009). On pourrait ainsi évaluer la valeur d'un service élaboré à la suite de la mobilisation d'une communauté par les résultats produits en fonction d'un objectif fixé à l'avance et apprécier ce service uniquement à travers ce critère. Cette tendance n'est heureusement pas dominante. Il faut bien, cependant, considérer cette valeur fonctionnelle du service, ce que font de plus en plus les chercheurs de l'innovation sociale dont les textes composent ce numéro. Leurs articles rendent compte de cette évolution, sans rien confisquer aux valeurs fondamentales de l'innovation sociale, montrant ainsi la compatibilité des aspects fonctionnels avec les normes collectives.

Une autre voie par laquelle il est possible de tracer l'itinéraire de l'innovation sociale examine le rôle des individus. Bien sûr, le rôle de l'entrepreneur proposé par Joseph Schumpeter a détourné l'attention des catégories analytiques holistes vers un intérêt marqué pour le rôle des individus. Il

ne faut pas négliger tous les autres facteurs influents, le contexte, la mobilisation des collectivités, les ressources disponibles, la capacité de créer des liens, les réseaux où circulent les idées et les ressources en particulier. L'innovation sociale est un processus collectif, ne l'oublions pas. Son point de départ est la créativité, et le concept de créativité collective devient dans ce contexte plus important que la créativité individuelle. Schumpeter en était conscient par ailleurs, et jamais, dans son analyse de l'entrepreneur, l'idée ne lui serait venue de concevoir le processus créatif comme étant le résultat d'un acte individuel.

Le processus créatif demeure cependant toujours un peu nébuleux dans le cas qui concerne les collectivités et la société. Lorsqu'on s'intéresse au rôle des institutions dans la transformation sociale, il y a reconnaissance d'une « boîte noire », mais ce sont d'autres dispositifs théoriques qui permettent de prendre connaissance du contenu de ces itinéraires complexes de l'innovation. John Campbell (2004) a entrepris de résoudre l'énigme en tentant d'incorporer le contenu de la boîte noire à une théorie institutionnaliste, pourtant peu reconnue pour sa capacité à rendre compte des phénomènes micro. Ainsi, on comprendra que les idées sont bien à la base de l'innovation, entre autres parce qu'elles permettent aux acteurs de concevoir un cours de l'action clair et spécifique. Ce sont les entrepreneurs qui les manipulent, tout comme ils orientent les connaissances, les intérêts des uns et des autres, et les besoins également. Les entrepreneurs sociaux, des personnes habiles à circuler d'un réseau à l'autre, s'ouvrent à de nouvelles idées lorsqu'ils sont à la croisée de plusieurs réseaux. Ils sont ainsi les porteurs d'idées et les passeurs de savoir, et ils connaissent les endroits où se trouvent les ressources nécessaires à la mise en action des idées. S'ils ne possèdent pas eux-mêmes ces connaissances, ils savent qui mobiliser pour les dénicher. C'est en ce sens que l'action devient collective. L'entrepreneur social sait qu'il ne peut rien seul. Son activité principale consiste à entretenir des relations et des interactions afin de réunir des réseaux.

Dans ce contexte, l'innovation sociale ne peut non plus être le résultat d'une ou d'un ensemble d'actions rationnelles guidées par la recherche de l'efficacité maximale. Les modes de gouvernance coopérative, la démocratie et la participation des citoyens ou des usagers font aussi partie de l'équation de l'innovation sociale. Elles sont même inséparables de la recherche d'efficacité, car, sans ces modes particuliers de procédures d'action sociale, l'innovation sociale serait amputée de son identité propre pour ne répondre qu'à des objectifs dictés par l'instrumentalisation des actions, ce qui marquerait le retrait des acteurs mobilisés et diminuerait d'autant son efficacité...

Le processus qui illustre peut-être le mieux la créativité collective mise en œuvre par l'innovation sociale est le « bricolage » que Claude Lévi-Strauss avait présenté comme étant une configuration – de type idéal – d'action en opposition avec celle de l'ingénieur, figure de la rationalité par excellence, qui se sert d'un savoir codifié et de procédures normalisées. Le bricoleur réalise une action avec ce qu'il a sous la main (Duymedjian et Rüling, 2011). Cela répond bien à ce qu'est l'innovation sociale et à ce que font les acteurs, qui doivent utiliser ce qu'ils trouvent dans les ressources et les répertoires existants. Dès lors, il n'est guère étonnant que l'on mette au service de l'innovation la créativité collective et l'imagination. Il s'agit non pas de créer de l'inédit, mais bien de combiner des ressources, des supports ou des acteurs dans le monde institutionnalisé, qui est alors

reconfiguré. En dépit de la contrainte sociale et économique, la créativité se mesure à la capacité des acteurs à se servir des ressources existantes et à mobiliser des connaissances pratiques qui défient les théories sur l'univers social. Il s'agit le plus souvent de briser les contraintes ou alors de les circonscire, de réduire l'état de dépendance à certaines ressources et à regagner de l'autonomie, ce qui ne va pas toujours dans le sens des procédures rationnelles. Les innovateurs sont des acteurs qui connaissent les mondes dans lesquels ils évoluent. Ils innoveront en conjecturant sur ce qu'il est possible d'accomplir. Ils savent quelles règles peuvent être transgressées et lesquelles sont immuables, celles auxquelles l'innovation doit pouvoir se conformer. Les innovateurs (entrepreneurs sociaux) traversent les frontières, ils décloisonnent les disciplines. C'est en cela que les réseaux sont importants, et c'est pourquoi ils peuvent également être l'objet du « bricolage ».

En effet, les acteurs qui entrent dans les réseaux possèdent des ressources et des connaissances nécessaires à l'innovation. À travers les interactions, ces connaissances sont transformées et une valeur nouvelle est ajoutée. Ces connaissances se transforment en pratiques spécifiques et en services proposés aux citoyens et aux usagers. Ce n'est pas de l'improvisation, mais un souci marqué pour la flexibilité et l'utilisation non prévue au départ de ces connaissances. Car si les acteurs sont toujours mus par des valeurs, ils veulent aussi atteindre une aspiration : transformer une organisation ou un service, augmenter son accessibilité, améliorer la façon de traiter un problème ou encore intégrer des groupes ou des catégories sociales exclues par l'insertion. Il y va de l'intérêt général auquel l'innovation sociale participe. C'est une voie qui s'ouvre pour affirmer la solidarité.

Le contexte est aussi celui de la mondialisation et de l'affaiblissement programmé de l'État qu'induit le transfert vers l'économie sociale de certaines missions mal assumées, transfert qui pallie les lacunes des services publics. Dans plusieurs cas, de nouvelles formules hybrides sont créées, telles que les mesures pour contrer le décrochage scolaire ou rendre accessible le microcrédit. Dans tous les cas, rares sont les projets où l'on peut se passer de l'État. C'est le rôle de celui-ci qui change, à la mesure de l'État keynésien lentement supplanté par des programmes fortement influencés par l'idéologie néolibérale. Par ailleurs, on a cru que les pratiques marquées par le néolibéralisme allaient agir sur les pratiques nationales, tel un rouleau compresseur qui aplanirait toute forme particulière d'institution pour réduire les sociétés nationales à leur plus simple expression, soit un ensemble d'individus tous soumis aux mêmes règles imposées par le marché. Mais il n'y a pas convergence. Au contraire, les formes nationales, bien qu'ébranlées et interdépendantes les unes les autres, demeurent actuelles. De nouvelles formes d'organisation apparaissent, dont le partenariat paraît être la forme la plus achevée dans l'esprit de l'innovation sociale. Ce dont il est question, c'est l'hybridation, la mixité, la complémentarité, le recoupement, l'effacement des frontières entre les sphères d'action, la convergence des secteurs entre le marché, l'État et la société civile. Par exemple, la protection sociale connaît des changements notables, les acteurs ont une représentation marquée par leur intérêt, comme le diraient les rationalistes, mais également par les mécanismes de régulation comme les lois et les mécanismes normatifs et cognitifs.

Les textes qui suivent sont chacun à leur manière une très bonne illustration en tout ou en partie de ce qu'est l'innovation sociale. Tout d'abord, Jean-Marc Fontan nous entraîne dans une réflexion interrogative sur le processus d'innovation, son émergence et sa poursuite, nous faisant comprendre, à travers l'établissement du Technopôle Angus de Montréal par exemple, que l'innovation sociale a aussi une dimension politique et culturelle. L'auteur attache une importance particulière à celle-ci, dans son rapport à l'éthique du développement. Ensuite, s'appuyant sur la perspective structurationniste de Giddens et sur la théorie de la traduction ainsi que la sociologie de l'innovation et des réseaux de Callon et Latour, Véronique Dumont, Laurence Johannsen et Anne Rousseau démontrent, à travers le suivi d'une action collective, comment cette action s'est structurée progressivement en véritable projet collectif grâce à un processus de co-construction typique d'une recherche-intervention. Ici, l'innovation réside aussi bien dans le processus que dans le résultat, comme c'est d'ailleurs le cas dans l'article suivant. En effet, Martine Vézina et Damien Rousselière expliquent comment, à travers l'émergence et l'évolution de la Caisse d'économie Desjardins de la culture, une organisation d'économie sociale en arrive à transformer ou à faire évoluer ses partenaires institutionnels grâce à ses routines et à ses choix stratégiques. Par ailleurs, il arrive que ce soient plutôt des organisations d'économie sociale qui tendent à s'ajuster à leur environnement. Ainsi, comme l'argumente Mawuli Couchoro à partir de l'expérience togolaise, si les institutions de microcrédit constituent une innovation sociale dès le départ, parce qu'elles donnent accès aux services financiers à des ménages pauvres qui sont exclus des services des banques, elles se sont mises à élargir leur gamme de services en entrant dans la dynamique de la commercialisation et de l'accumulation de profits, ce qui a permis leur diffusion mais aussi la diffusion de leur soutien, en plus d'amener les banques à modifier leur pratique afin de maintenir leur espace de marché.

Les deux autres articles du dossier nous font entrer dans des univers jusqu'à un certain point différents des précédents en ce qui concerne l'innovation sociale. Ils portent en effet sur des problèmes sociaux plutôt que sur des défis de développement socioéconomique et font appel de façon explicite à la dimension territoriale de l'intervention. En premier lieu, après avoir exposé les impacts sociaux sur le plan de l'habitation que constitue le vieillissement de la population, Catherine Bigonnesse, Suzanne Garon, Marie Beaulieu et Anne Veil font valoir, considérant la littérature sur la question, que ce contexte peut offrir un espace important d'innovation sociale si l'on ancre les actions dans les territoires et communautés donnés et que l'on s'ouvre à la participation de ces dernières ainsi que des acteurs concernés, dont les personnes âgées en tout premier lieu. Enfin, Michel Perron et Suzanne Veillette font ressortir la dimension fortement territoriale, dont la prise en compte de la portée sociospatiale des inégalités à l'intérieur d'une région, dans le cas d'une intervention impliquant un grand nombre de partenaires de divers types en vue de la persévérance scolaire des jeunes. On constate que cette action largement partenariale et accompagnée dans le cadre d'une recherche-action a donné des résultats tangibles sur une période que l'on pourrait qualifier de moyen terme.

Les résultats de recherche qui nous sont offerts ici et les analyses qui les accompagnent nous font voir la variation, et même une certaine versatilité, des mécanismes, des lieux et des acteurs qui président à l'émergence et à la diffusion de l'innovation sociale. Il est particulièrement frappant de

constater à quel point les acteurs de l'innovation sociale agissent à la fois en réseau et en partenariat. Ainsi, l'innovation sociale apparaît nettement comme une construction collective, intégrant aussi les acteurs institutionnels, dont l'État. Enfin, sa diffusion progresse également à travers un certain processus d'institutionnalisation, ce qui rend plus évident le rapport entre innovation sociale et transformation de la société.

Bibliographie

CAMPBELL, John L. (2004). *Institutional Change and Globalization*, Princeton, Princeton University Press, 247 p.

COMMISSION EUROPÉENNE (2009). « Le président Barroso discute des moyens de stimuler l'innovation sociale », Communiqué de presse du 20 janvier. En ligne : IP/09/81.

DUYMEDJIAN, Raffi et Charles-Clemens RÜLING (2011). « Towards a Foundation of Bricolage in Organization and Management Theory », *Organization Studies*, vol. 31, n° 2, p. 133-151.

GADREY, Jean (2003). *Socio-économie des services*, coll. « Repères », Paris, La Découverte, 123 p.

GALLOUJ, Faïz (2002). « Innovation in Services and the Attendant Old and New Myth », *Journal of Socio-Economics*, vol. 31, n° 2, p. 137-154.

HARRISSON, Denis, Juan-Luis KLEIN et Paul LEDUC BROWNE (2009). « Social Innovation, Social Enterprise and Services », dans Faïz GALLOUJ et Faridah DJELLAL (dir.), *The Handbook of Innovation and Services. A Multi-Disciplinary Perspective*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, p. 197-218.

POL, Eduardo et Simon VILLE (2009). « Social Innovation : Buzz Word or Enduring Term ? », *Journal of Socio-Economics*, vol. 38, n° 6, p. 878-885.